

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/013 DU 31 JANVIER 2019 PORTANT NOMINATION
DU DIRECTEUR GENERAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 19 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/ 086 du 26 juillet 2018 portant Organisation du Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du territoire

Sur proposition du Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'Urbanisme et de l'Habitat :

Monsieur Sylvère NSAGIRIJE.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

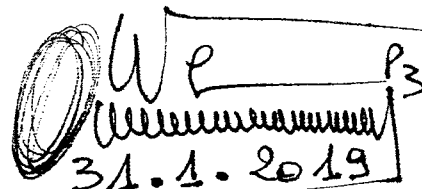
Article 3: Le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 31 janvier 2019,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

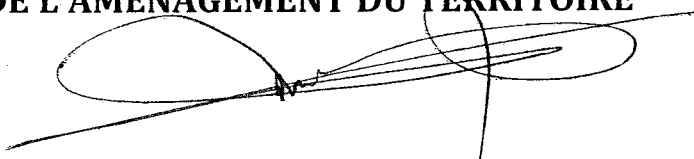
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



31.1.2019

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,
DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Ir Jean Bosco NTUNZWENIMANA.